

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 12 mai 2022 à 20h00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire-suppléant : M. Stéphane Beauregard

Les conseillers : M. Pascal Richard  
M. Stéphane Martin  
M. François Légaré  
M. François Gastonguay  
M. Éric Beauregard

Était absent : M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous formant quorum sous la présidence du maire-suppléant.

Les membres du conseil déclarent avoir reçu leur avis de convocation conformément à la loi.

91-05-2022

1. **Dépôt des états financiers au 31 décembre 2021**

Il est proposé par M. Éric Beauregard  
appuyé par M. Pascal Richard  
et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au dépôt des états financiers au 31 décembre 2021.

Adoptée

92-05-2022

4. **Ajout d'un système d'alarme pour le garage municipal**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'installer un système d'alarme dans le garage municipal et que ces travaux n'étaient pas prévus aux plans des ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE Mme Caroline Choquette, directrice générale, a donné un mandat à Alarme JG Fontaine (Denis Thibeault électrique) pour l'installation du système d'alarme dans le garage municipal afin que le filage soit installé avant que les murs soient fermés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat à Alarme JG Fontaine (Denis Thibeault électrique) pour l'installation du système d'alarme dans le garage municipal.

Adoptée

93-05-2022

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard  
appuyé par M. Éric Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h56.

Adoptée

---

Stéphane Beauregard  
Maire suppléant

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauregard, maire suppléant, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

---

